

JOP 2024

FAQ sur Intranet DGPN

MISE A JOUR 17

Rubrique : **LA LOGISTIQUE / L'HÉBERGEMENT**

Ajouts (en bleu) dans le paragraphe suivant :

► **A quelle heure devrai-je libérer ma chambre ?** (mise à jour du 9 juillet 2024)

Les horaires de prise et de libération des chambres sont ceux de l'hôtellerie classique.

- [Si vous travaillez de jour](#), vous devez libérer votre chambre au matin du lendemain de la dernière vacation de votre période de renfort.
- [Si vous travaillez de nuit](#) le dernier jour de votre période de renfort, vous pourrez disposer de la nuit suivante pour vous reposer avant le départ (le signaler au référent de site ou à l'UCGE).

Exemples :

- [vous travaillez de jour le 10](#). Votre période effective de renfort se termine donc le 10 au soir. Vous disposez de votre chambre jusqu'au 11 au matin. Votre délai de route est le 11.

▪ [vous travaillez dans la nuit du 10 au 11](#). Votre période effective de renfort se termine donc le 11 au matin. Vous pouvez disposer de votre chambre jusqu'au 12 au matin. Votre délai de route est le 12.

ATTENTION ! Ce temps de repos est en droit.

Rubrique : **LA LOGISTIQUE / LA RESTAURATION**

Ajout d'une rubrique après ► Ma carte *per diem* est refusée par un établissement figurant pourtant dans la liste, que dois-je faire ?

► **Que faire si un dysfonctionnement de *Pluxee* m'a obligé(e) à payer de ma poche ?** (ajout du 8 juillet 2024)

- Si le défaut de fonctionnement ne vous a pas fait perdre de crédit sur votre carte, vous pouvez toujours le dépenser, dans le respect des montants journaliers auxquels vous avez droit en fonction de votre situation (20 €, 40 € o 45 €). In fine, vous n'aurez pas perdu d'argent et il n'y a pas lieu de vous faire rembourser sur ordre de mission.
- Si le défaut de fonctionnement vous a fait perdre du crédit sur votre carte (annulation avant que vous ayez pu le consommer), vous pourrez vous faire rembourser cette part perdue dans le cadre de l'état de frais qui sera généré sur la base de votre ordre de mission, à votre retour dans votre service d'origine avec votre ordre de mission.

ATTENTION ! Nous attirons votre attention sur les contrôles qui seront effectués sur la consommation du crédit sur la carte *Pluxee*, afin d'éviter tout doublon (consommation de crédit de carte + remboursement par état de frais).
